



DES FORMATIONS EN RÉGION

L'AFOMETRA vous conseille et vous accompagne



Depuis de nombreuses années, l'AFOMETRA est attentive à se rapprocher de vos Services et favorise le développement de ses actions de formation en région. Deux formules sont possibles.

Des formations chez vous : une grande souplesse « en intra »

Toutes les formations au catalogue de l'AFOMETRA, qu'elles soient longues (cycles) ou courtes, peuvent être organisées dans vos locaux (en « intra »). Si le contenu d'une d'entre elles ne répond qu'en partie à vos besoins ou même si vous souhaitez une formation sur une thématique absente au catalogue, l'AFOMETRA peut modifier voire créer un contenu et adapter les méthodes pédagogiques pour répondre à vos objectifs de développement de compétences. Vous bénéficierez alors d'une formation sur mesure qui sera élaborée par nos formateurs experts et validée par notre médecin-conseil.

Des formations près de chez vous : pensez à « l'interrégional »

Si vous n'avez pas un nombre suffisant de participants dans votre Service pour organiser une session en intra, l'AFOMETRA se fait le relais pour organiser des formations en mutualisant les participations entre Services de santé au travail dans votre région (formations dites interrégionales). Cette formule permet de favoriser l'apprentissage autour d'échanges de pratiques, d'optimiser le coût global des sessions (cycles ou formations courtes) et de limiter les temps de transport, voire les contraintes d'hébergement des stagiaires, puisqu'ils restent dans leur région.

Renseignez-vous au 01 53 95 38 63



RENCONTRE DES PROFESSIONNELS RH (SUITE)

Retour sur l'atelier "Aménagement du temps de travail dans les SSTI"

Un atelier s'est tenu, lors de la Rencontre des Professionnels RH des SSTI du 9 novembre 2018, sur l'aménagement du temps de travail.

Concilier efficacité, coût, et articulation entre vie privée et vie professionnelle sont les enjeux principaux de l'aménagement du temps de travail.

Après une présentation des différents modes d'aménagement du temps de travail par le pôle juridique de Présanse, 3 témoignages de SSTI ont notamment permis de revenir sur la mise en place des horaires individualisés. Il s'agit de fixer des plages horaires fixes et des plages horaires variables permettant le report d'heures dans certaines conditions.

Si ce système nécessite l'utilisation d'une badgeuse, il présente cependant de nombreux avantages :

- ▶ Il permet une plus grande souplesse des horaires de travail comportant des plages fixes et des plages variables de travail.
- ▶ Il permet une meilleure organisation du travail et une amplitude plus grande pour l'accueil des salariés des entreprises adhérentes, les actions en milieu de travail, et plus généralement l'accomplissement des missions du Service.
- ▶ Il facilite l'organisation personnelle et professionnelle des salariés du Service et ainsi améliore les conditions de travail.
- ▶ Il instaure un système équitable et transparent.

"Organiser le travail à distance est aussi un des enjeux de l'aménagement du temps de travail"

Cet atelier a également été l'occasion d'échanger sur la mise en place du compte épargne-temps, qui permet une meilleure adaptation du temps de travail au rythme de l'activité du SSTI, tout en préservant les droits à congés acquis par les salariés.

Organiser le travail à distance est aussi un des enjeux de l'aménagement du temps de travail. Un SSTI parisien confronté à des difficultés de transport et de locaux a partagé son expérience sur le télétravail. Par le biais d'un accord d'entreprise, une expérimentation est en cours. Ce dispositif vise principalement à faciliter l'étude et/ou la production de documents.

Sont exclus du télétravail : les activités nécessitant l'utilisation du logiciel métier ; l'accueil physique ; les activités d'exams complémentaires ; les consultations ; l'archivage manuel ; la gestion du courrier papier ; le nettoyage des locaux ; la manutention, la petite maintenance, l'activité de livraison ; ...

Le télétravail est autorisé 10 jours par an maximum et limité à 3 jours par mois. En effet, il a été pris soin de ne pas altérer le travail en équipe qui constitue un enjeu majeur. ■